

ACADÉMIE ROYALE
des sciences, des lettres & des beaux-arts
DE BELGIQUE



Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.
Elle a été publiée et numérisée par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

Utilisation

L'Académie royale de Belgique met gratuitement à la disposition du public les copies numérisées d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres ne faisant pas encore partie du domaine public, l'Académie royale de Belgique aura pris soin de conclure un accord avec les ayants droit afin de permettre leur numérisation et mise à disposition.

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation à l'Académie royale de Belgique (Palais des Académies, rue Ducale, 1 - B-1000 Bruxelles), en joignant à sa requête, l'auteur, le titre et l'éditeur du ou des documents concernés.

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer, dans son travail, les documents utilisés par la mention « Académie royale de Belgique » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents.

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées – basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s) s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement à l'Académie royale de Belgique, un exemplaire ou à défaut, un extrait justificatif de cette publication.

Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures conditions d'accessibilité et de qualité des documents numérisés, des défauts peuvent y subsister. L'Académie royale de Belgique décline toute responsabilité concernant les coûts, dommages et dépenses entraînés par l'accès et l'utilisation des documents numérisés. Elle ne pourra en outre être mise en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés et la dénomination « Académie royale de Belgique » ne pourra être ni utilisée, ni ternie au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elle.

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si :

1. les sites pointant vers ces documents informent clairement leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web de l'Académie royale de Belgique ;
2. l'utilisateur, cliquant sur un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre. Cette action pourra être accompagnée de l'avertissement « Vous accédez à un document du site web de l'Académie royale de Belgique ».

Reproduction

Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement, le téléchargement, la copie et le stockage des données numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

Sous format papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans le présent texte, les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé sont permis.

Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'Académie royale de Belgique dans les copies numériques est interdite.

Pierre Harmel

Uccle, le 16 mars 1911 -

Woluwé-Saint-Lambert, le 15 novembre 2009.

*Correspondant de la Classe des Lettres, le 5 décembre 1977;
membre, le 5 décembre 1983.*

Président de l'Académie et Directeur de la Classe en 1994.

Devenu membre émérite, le 7 octobre 2004.

Juriste. Professeur à l'Université de Liège, Ministre d'État.

par Philippe DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT

Mes confrères de la Classe des Lettres m'ont chargé de faire en dix minutes, selon nos habitudes, l'éloge du comte Harmel, qui fut membre de cette classe pendant 32 ans. Classe qu'il a dirigée en 1994, qu'il fréquentait souvent, jusqu'à un âge avancé, et où il apportait l'attention sérieuse et souriante que nous lui connaissons.

Personne ne peut résumer en dix minutes une carrière aussi longue et aussi remplie. Député à 35 ans. Ministre de l'Instruction Publique, de la Justice, de la Culture, Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères, Président du Sénat, mais aussi juriste, spécialiste de droit notarial, professeur et académicien. Acteur majeur dans la politique belge de la question royale à la question scolaire, acteur majeur de la politique internationale de la crise de l'OTAN à l'ouverture à l'Est.

Bénéficiant d'un immense prestige, national et international, Pierre Harmel a eu ce privilège, vraiment peu fréquent, d'assister en personne à la défense d'une thèse de doctorat portant sur lui même et sur son rôle politique. De cette thèse, le Professeur Dujardin a tiré une biographie de 800 pages à laquelle il ne saurait être question de faire concurrence.

Je vais donc me borner à souligner quelques traits de caractère, quelques éléments distinctifs, d'une personnalité que j'ai connue un peu et à qui je dois beaucoup. Approche subjective, sans doute, meublée de quelques souvenirs personnels, mais je suis confiant que d'autres retrouveront dans cette vision impressionniste les traits de l'homme qu'ils ont connu.

Au premier contact ce qui frappait souvent c'était l'extrême courtoisie, presque d'un autre siècle. «Courtoisie inhabituelle»



© Studio F.E.P. – Jean Bibard

h. Hammeel

dit à son sujet un rapport diplomatique américain. C'est là une vertu mineure, pensent certains. Mais quand la courtoisie dépasse la simple politesse, qu'elle devient capacité d'écoute, qu'elle voit dans chaque interlocuteur une personne qui mérite attention, de laquelle on veut se rapprocher plutôt que se séparer, ce n'est plus une vertu mineure mais un témoignage, et une façon d'être.

Un jour que j'avais vu mon ministre passer un temps infini avec un fonctionnaire médiocre, qui étalait partout des griefs imaginaires, je marquais un certain énervement devant ce qui me paraissait une perte de temps. «Sachez, cher ami», me répondit Harmel, «que quand on ne peut rien faire pour quelqu'un, il faut au moins l'écouter».

Cette courtoisie se manifestait par un choix de mots, une égalité de ton, une retenue verbale qui, comme l'a noté notre confrère André Jaumotte, désamorçait les attaques, ce qui est fort utile dans une négociation. Elle était bien évidemment le reflet d'une vision humaniste, d'une vision personnaliste, des relations sociales. Mais il se fait que la chaleur humaine, quand elle n'est ni feinte ni forcée, est aussi un instrument utile de la diplomatie.

Un trait caractéristique apparenté au précédent, est souligné par François Rigaux, également membre de cette Classe, dans une notice du *Journal des Tribunaux*. «Aucun de ceux» écrit-il, «qui ont connu Pierre Harmel ne saurait oublier la force paisible qui en émanait. Jamais un discours inutile, jamais un mot plus haut que l'autre». Cette force tranquille reflète l'égalité de l'âme, que les classiques appellent équanimité, et qui est toujours le fruit d'une intense vie intérieure. Pierre Harmel était un homme de foi. Je ne parle pas ici de son engagement politique, comme président de l'association de la jeunesse catholique en 1935 ou comme fondateur, puis dirigeant, du PSC dans les années d'après guerre. Je parle d'une foi intériorisée, mûre et réfléchie, dont il disait à RTL «Pour ceux qui la possèdent elle constitue, y compris dans la vie publique, un élément fortificateur... Elle inspire ses comportements et guide ses choix».

De cette foi, et sans doute aussi de sa formation de juriste, découlait un grand attachement aux principes. La droiture du maintien, dont nous nous souvenons tous, avait en parallèle la rectitude des convictions. L'un était comme le reflet physique de l'autre.

Au premier rang de ces principes, ce qui pouvait le plus frapper l'opinion, et inspirer ses collaborateurs, était un grand sens de l'État, un dévouement sincère à la chose publique, un grand res-



pect pour les institutions. Sans doute ne fait-on pas de politique sans ambition. La possibilité d'influencer le cours des choses est conditionné par la réussite. Sans réussite, pas de pouvoir. Mais j'ai connu des hommes qui aspiraient au pouvoir pour le plaisir de l'exercer, plaisir qui n'est pas mince, d'autres au contraire souhaitent le pouvoir pour faire quelque chose, pour contribuer au bien commun. Il m'a toujours paru que Pierre Harmel appartenait à la deuxième catégorie.

Il est impossible ici de ne pas dire un mot de son attachement à la monarchie. Sa relation personnelle avec le Roi Baudouin, au cours de quarante-trois ans de règne, est bien connue. Elle était sans doute partiellement basée sur des convictions profondes, et profondément partagées. Mais aussi sur cette réflexion qu'il me fit un jour: «Les institutions qui sont importantes pour la vie et la prospérité du pays méritent d'être bien servies.»

Si Pierre Harmel était homme d'affirmation, il était aussi homme de dialogue. S'il était homme de principes, il était aussi homme de nuances. Ces deux aspects ont joué un rôle important dans sa carrière de Ministre des Affaires étrangères.

D'abord un mot de sa prudence. La prudence du ministre dans la communication publique était proverbiale. Chargé des relations avec la presse, j'ai pu en mesurer toute l'ampleur. Comme le dit Vincent Dujardin «esquiver les questions posées par les journalistes faisait partie de sa méthode». La réponse était souvent sibylline. Il m'arrivait, après des conférences de presse, d'avoir à faire l'exégèse d'un texte, lui ajouter une glose, voire même parfois, (je l'avoue), une interprétation audacieuse, afin de faire passer la pensée ministérielle dans l'esprit moins subtil de certains journalistes.

C'était, je pense, chez lui un penchant naturel. Mais cela reflétait aussi l'idée que, quand on a en charge les intérêts de la *Res Publica*, l'important est le résultat à long terme, pas l'éditorial du lendemain. En diplomatie l'effet d'annonce sert souvent l'intérêt immédiat du ministre, mais c'est fréquemment au détriment de la qualité du résultat final. Le feu d'artifice éclaire un instant mais ne permet pas de diriger la barque. C'est une leçon que plusieurs de ses successeurs ont inégalement retenue.

De la prudence on passe naturellement à l'expression des nuances. Contrairement à ce que beaucoup de gens croient, la force des convictions s'allie parfaitement avec des nuances dans l'expression. La foi en Dieu ne conduit ni au dogmatisme ni à



l'innocence dans la vie publique. Elle s'associe fort bien avec un jugement réaliste, parfois même sévère, sur les hommes.

La conversation du ministre était remplie de nuances, tant en privé que dans les entretiens officiels. Je me souviens avoir assister en tiers à une conversation avec Andreï Gromyko, Ministre des Affaires étrangères de l'Union Soviétique, rescapé de l'époque stalinienne, un des requins de la politique internationale. Chacun des deux hommes s'exprimait par des phrases qui ne voulaient pas tout à fait dire ce que les mots disaient, ni tout à fait le contraire, parfois plus et parfois moins, le tout complété par des silences et des non-dits qui en disaient plus long que les mots. J'ai eu le sentiment qu'ils se comprenaient fort bien, qu'ils n'étaient d'accord sur rien mais qu'ils se respectaient mutuellement.

Comme Ministre des Affaires étrangères, c'est évidemment la vertu du dialogue qui fait prime. Pierre Harmel avait l'aspect rassurant d'un conservateur, mais d'un conservateur qui accepte le dialogue et qui n'écarte pas les idées neuves. Lorsqu'il se livre à ce qu'on appelait à l'époque «l'exercice Harmel» et qui devait aboutir au rapport sur les tâches futures de l'Alliance atlantique, il fait un travail novateur, qu'il poursuit avec persévérance, dans une atmosphère de scepticisme larvé chez les uns, et de franche opposition chez les autres. Quand son rapport sera finalement approuvé par un Conseil de l'OTAN réuni à Paris en décembre 1967, Dean Rusk, le Secrétaire d'État américain lui écrira «le succès de la réunion est en grande partie dû à vos efforts». Le lendemain de cette réunion, je me rappelle m'être présenté dans son bureau avec trois journaux en main (le *Times*, le *New York Times* et le *Monde*) pour lui dire «Vous êtes en première page de ces trois journaux: regardez bien car ça n'arrivera pas souvent». Son prestige était dès lors immense.

En Europe Occidentale, il s'efforcera de l'utiliser pour assurer une relance européenne. Au moment de l'invasion de la Tchécoslovaquie en 1968 il note que «nulle voix européenne n'est assez sonore pour se faire entendre par-dessus le bruit des armées, nulle puissance européenne assez forte pour garantir le respect du droit sur notre continent». La réanimation de l'Union de l'Europe Occidentale qu'il s'efforce de promouvoir n'aboutira pas, mais elle est une des étapes dans l'effort, aujourd'hui encore inachevé, qui porte les Européens à structurer leurs efforts de défense.

C'est peut être surtout en Europe Orientale que son action se fera sentir. Les contacts personnels qu'il nouera dans de nombreux pays satellites, malgré la crise tchèque, malgré les critiques



de Londres et de Washington, en font un des grands artisans de la détente. Cette détente dont les répercussions à long terme ont largement contribué à l'effondrement du régime soviétique. Des années plus tard, alors que Pierre Harmel est à la retraite depuis dix ans, la Pravda écrira qu'il est un des grands stratèges du monde occidental. Un diplomate russe me confiera que les instructions permanentes de Moscou demandent qu'un ambassadeur russe prenant son poste à Bruxelles cherche un contact avec Pierre Harmel pour discuter des relations Est-Ouest.

Homme d'État et professeur, homme de foi et homme de dialogue, prestigieux artisan de paix dans notre pays et à l'extérieur, Pierre Harmel était Ministre d'État. Il a reçu du Roi Baudouin le titre de comte. Il est entré à l'Académie royale de Belgique en 1977. Il l'a présidée en 1994. Il s'est éteint le 15 novembre dernier à l'âge de 98 ans.

Aujourd'hui l'Académie regrette et honore un de ses membres les plus éminents.

LISTE DES PUBLICATIONS

Livres

Le principe 'non bis in idem' et les droits de l'enregistrement. Thèse pour l'agrégation de l'enseignement supérieur, Bruxelles, 1942.

« Culture et profession » Collection « Bâtir ». N° VI. Tournai-Paris. Casterman 1944.

La Famille et l'impôt en Belgique, Tournai, 1945.

« Temps forts ». Entretiens avec Jean-Claude Ricquier. Bruxelles. Racine 1993.

Ouvrages collectifs

Contributions au *Répertoire Notarial.* Bruxelles. Larcier.

Tome VII, Livre I : *Théorie Générale de la Vente.* 1985.

Tome XI, Livre 0 : *Grandes avenues du droit : Le Notariat.* 1988.

Tome XI, Livre V : *Organisation et Déontologie du Notariat.* 1979.

Tome XI, Livre VII : *L'Acte Notarié.* 2002.

HARMEL (P.), VÉRONÈSE (V.), ISORNI (J.), *Les Intellectuels et la politique,* Louvain, 1952.

HARMEL (P.) et BOURSEAU (R.), *Les sources et la nature de la responsabilité civile des notaires en droit belge de 1830 à 1962,* La Haye, 1964.

HARMEL, P. et DEMBLON, J., *Organisation et déontologie du notariat : la fonction notariale,* Brussel, Larcier, 1992, 205 p.

Arthur HAULOT, Pierre HARMEL, Willy LESUR. *Pari pour l'Homme – Noms de Dieux.* Bruxelles. Racine. 1997.



Articles

- «La rémunération familiale», dans *La Revue Nouvelle*, 10 octobre 1948, pp. 375-384.
- «*La pensée et les actes socialistes concernant l'entreprise*», 3^e leçon de la XXVIII^e Semaine Sociale Wallonne, 1948.
- «*Lignes de faite de la démocratie politique*», 8^e leçon de la XXVIII^e Semaine Sociale Wallonne, 1948.
- «Réflexions sur la liberté scolaire en Belgique», dans *La Revue Nouvelle*, 7^e année, t. XIV, n^o 9, 15 septembre 1951, pp. 145-157.
- «Beschouwingen over de schoolvrede in België», dans *De Gids op maatschappelijk gebied*, 1951, n^{os} 9-10, pp. 983-998.
- «De Schoolkwestie in België», dans *Streven*, n^o 1, 1952, pp. 97-108.
- «Nouvelles réflexions sur la question scolaire», dans *Revue générale belge*, octobre 1954, pp. 1957-1967.
- «La formule du parti unitaire est-elle réaliste?», dans *Revue politique*, 1955, n^o 4, pp. 445-454.
- «Le régime parlementaire et l'opinion publique», dans *Aspects du régime parlementaire belge*, Bruxelles, 1956, pp. 95-102.
- «Une politique de prévision», dans *Revue générale belge*, février 1956, pp. 541-553.
- «Recherche scientifique et croissance de l'université ou les pierres angulaires du progrès aux États-Unis», dans *Bulletin trimestriel de l'Association des Amis de l'Université de Liège*, 1956, n^o 4, pp. 3-55.
- «Les États-Unis et l'Europe devant le progrès scientifique», dans *Revue générale belge*, avril 1957, pp. 1-19.
- «Economie, wetenschap en onderwijs in de USA», dans *Streven*, 1957, n^o 8, pp. 705-714.
- «*L'enseignement et l'évolution sociale contemporaine*», Leçon à la XXXIX^e Semaine Sociale Wallonne, 1957, pp. 13-26.
- «Soucis fondamentaux de la démocratie chrétienne», dans *Revue politique*, 1957, n^o 3, pp. 272-279.
- «L'élément humain dans l'économie. Expériences communes à diverses régions du monde». *Extrait du compte rendu des Semaines Sociales de Versailles*, 1958, Lyon, 1958.
- «La recherche scientifique dans l'économie wallonne», dans *Revue du Conseil Économique Wallon*, 1960, n^o 44, pp. 1-12.
- «Trois termes d'un problème unique: science – progrès industriel – haute qualification», dans *Revue Universelle des Mines*, t. XVI, n^o 3, mars 1960, pp. 141-148.
- «Beschaving en universiteit», dans *Tijdschrift voor Politiek*, 1960, n^o 4, pp. 343-348.
- «Le devoir de conseil du notaire et les droits d'enregistrement», dans *Homage à Victor Gothot*, Liège, 1961, pp. 321-350.
- «L'avenir de la télévision en Belgique», dans *La Télévision*, Bruxelles, 1961, pp. 17-24.
- «Au-delà de l'unitarisme et du fédéralisme», dans la *Revue générale belge*, 1962, n^o 4, pp. 1-16.
- «L'union des Belges», dans la *Revue générale belge*, 1963, n^o 11, pp. 1-12.



- «Au milieu du gué. Les problèmes wallons et flamands et la réforme des Institutions», dans *Revue Nouvelle*, janvier 1964, pp. 4-49.
- «Pourquoi l'union des Belges appelle-t-elle une révision des institutions?», dans *Revue de la Société d'Études et d'Expansion*, 1964, n° 210, pp. 186-196.
- «La Belgique à l'heure des décisions», dans *Études*, février 1964, pp. 185-195.
- «La Belgique, l'Europe et l'OTAN», dans *Nouvelles de l'OTAN*, 1966, n° 6, pp. 2-8.
- «Les tâches futures de l'Alliance», dans *Revue générale belge*, septembre 1969, n° 7, pp. 231-239.
- «La paix et l'Europe», dans *Terre d'Europe*, juin 1971, n° 38-39, pp. 35-40.
- «À la recherche de nouvelles formes de sécurité européenne», dans *Politique étrangère*, 1971, n° 2, pp. 113-124.
- «Auf der Suche nach neuen Formen europäischer Sicherheit», dans *Europa-Archiv*, Zeitschrift für Internationale Politik, mars 1971, n° 5, pp. 151-158.
- «Partnership entre l'Europe et les États Unis», dans *Panorama Démocrate Chrétien*, n° 2, avril/juin 1973, pp. 9-13.
- «La loi Van Houtte de 1951 et les aménagements familiaux des impôts», dans *Liber Amicorum Professor Baron Jean Van Houtte*, s.l.n.d., pp. 465-472.
- «Les relations entre l'Europe et les États-Unis», dans *Chronique de politique étrangère*, Institut des Relations internationales, Bruxelles, vol. XXVI, n° 3, mai 1973, pp. 245-250.
- «La complexité des institutions démocratiques en Europe», dans *Revue de la Société d'Études et d'Expansion*, janvier-février 1974, n° 259, pp. 91-100.
- «L'Europe et les nouveaux équilibres du monde», dans *Revue Générale*, n° 11, novembre 1975, pp. 1-13.
- «Rôle complémentaire et responsabilité du notaire et du juriste d'entreprise», dans *Le notariat et la vie des entreprises. Séminaire organisé à Liège les 17, 18 et 19 octobre 1974*, Bruxelles, 1975, pp. 261-280.
- «Vers un nouvel ordre international», dans *Documents Cepess*, 15^e année, 1976, n° 6, pp. 85-93.
- «Dépendance ou indépendance de l'Europe?», dans *Documents-CEPESS. Vers un nouvel ordre international*, n° 6, 1976, pp. 85-93.
- «Le législateur et le non-droit», dans *L'Hypothèse du non-droit. XXX^e séminaire organisé à Liège les 21 et 22 octobre 1977*, Marcinelle, s.d., pp. 267-280.
- «La politique d'interdépendance», dans *Liber amicorum Professor Omer De Raemaeker*, Leuven, 1977, pp. 485-489.
- «Réflexion sur le pouvoir», dans *Bulletin de la Classe des Lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie Royale de Belgique*, LXIV, 1978, pp. 238-250.
- «La politique d'interdépendance», dans *Belgisch buitenlands beleid en internationale betrekkingen*, Leuven, 1978, pp. 485-489.
- «1949, une année dans la vie du monde», dans la *Revue Générale*, n° 2, février 1979, pp. 7-22.
- «Le cent cinquantième anniversaire de l'Indépendance belge», dans *Humanités chrétiennes*, n° 4, avril-mai 1979-1980, pp. 341-344.



- «Evolution de la société et du droit en Belgique 1830-1980», dans *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques* de l'Académie Royale de Belgique, 5^e série, t. LXVI, 1980-12, Bruxelles, pp. 573-595.
- «Relations Est-Ouest», dans *Pastoralia*, numéro spécial, 27 octobre 1981.
- «Rapport général: Première partie», dans *La Recherche scientifique et le droit. Actes du 10^e colloque de droit européen. Université de Liège, 23-25 septembre 1980*, Strasbourg, 1981, pp. 82-93.
- «Cinquante années de tensions entre l'Est et l'Ouest», dans *Eyskens 80*, 1985, pp. 147-168.
- «Quarante années de politique extérieure», dans *La Nouvelle Revue Politique*, janvier-février 1986, n° 1, pp. 1-9.
- «L'Institution monarchique», dans *Le Roi Baudouin. Dialogue avec la Nation*, 1986, pp. 13-18.
- «Vers un élargissement du dialogue Est-Ouest», dans *Studia diplomatica*, vol. XL, 1988, n° 6, pp. 1-14.
- «Introduction», dans *11 octobre 1985. XXV^e anniversaire du Répertoire notarial*, Bruxelles, 1986, pp. 3-4.
- «Érasme hier et aujourd'hui», dans *Revue Générale*, n° 2, février 1989, pp. 39-53.
- «L'Allemagne dans l'Europe», dans *Revue Générale*, mai 1990, pp. 19-33.
- «Grandeur et servitude royales», dans *Revue Générale*, mars 1991, n° 3, pp. 7-17.
- Préface du livre de Willy Deweert, *Éduquer pour l'éternité*, Louvain-la-Neuve, 1991, pp. 5-8.
- «La souveraineté des peuples dans l'Europe totale», dans *Académie royale de Belgique. Bulletin de la Société Saint Albert Le Grand*, n° 2, 1991-1992, pp. 2-8.
- «Chances et défis de la démocratie», dans *Académie royale de Belgique. Bulletin de la Classe des Sciences*, t. III, n°s 1-2, 1992, pp. 1-16.
- «De l'indépendance à l'interdépendance», dans *Studia Diplomatica*, vol. XLIV, n° 4, 1991, pp. 13-19.
- «Charles de Gaulle et la grandeur de la France», dans *Espoir*, n° 81, décembre 1992, pp. 68-70.
- «De l'indépendance à l'interdépendance. La politique extérieure de la Belgique depuis un demi-siècle», dans *Humanités chrétiennes*, n° 2, décembre 1992-février 1993, pp. 101-108.
- Préface à Ch. Closset «*Traité de la Nationalité en droit belge*». Bruxelles, s.ed. 1993.
- «1993, Une année critique pour la vie internationale», dans *Académie royale de Belgique. Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, t. V, n°s 1-6, 1994, pp. 137-157.
- «Les leçons de l'année internationale 1994», dans *Revue Générale*, n° 5, mai 1995, pp. 49-58.
- «1995: Chronique des événements internationaux», dans *Académie royale de Belgique. Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, t. VII, 1996, pp. 89-113.



- «1996-1997. Chronique des événements internationaux. Vers la mondialisation», dans *Académie royale de Belgique. Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, t. IX, n^{os} 1-6, 1998, pp. 13-44.
- Notice «Pierre Wigny», dans *Nouvelle Biographie nationale*, t. V, Bruxelles, 1999, pp. 386-389.
- «L'OTAN, la défense européenne, l'avenir de notre sécurité», dans *Contact. Institut royal supérieur de Défense*, n^o 117, janvier 2000, pp. 11-21.
- «Justice sociale et solidarité», dans BROQUET H., HAULOT A. (ed.), *Bâtir la démocratie*, Bruxelles, 2000, pp. 75-79.
- Notice «Albert Parisis», dans *Nouvelle Biographie nationale*, t. VI, Bruxelles, 2001, pp. 303-305.
- Notice «Jean Van Houtte», dans *Nouvelle Biographie nationale*, t. VII, Bruxelles, 2004, pp. 368-371.
- En outre 53 articles ont été publiés par Pierre Harmel, entre 1937 et 1958 dans les revues suivantes: *Annales du Notariat et de l'Enregistrement*; *Bulletin des travaux du Comité d'Études et de Législation de la Fédération des Notaires de Belgique*.

